REGLEMENT

11ème Foire de l'APE au Lac Vert de Catus – Dimanche 14 Mai 2023

ARTICLE 1 – LIEU ET DATES

Les participants devront être présents durant toute la durée d'ouverture au public (entrée gratuite pour les visiteurs) : Le **Dimanche 14 Mai 2023 de 9h à 17h.**

ARTICLE 2 – L'INSTALLATION

L'installation et le rangement devront s'effectuer en dehors des heures d'ouverture par chaque participant de 6h à 8h00.

Chaque participant devra se présenter aux entrées du site avant 8h00. Tout exposant se présentant après 8h00 devra rejoindre son emplacement à pied.

L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h30.

ARTICLE 3 - STATIONNEMENT

Pour des raisons de sécurité, aucune voiture ne sera autorisée à se garer derrière les stands (exception faite pour les professionnels ayant des besoins particuliers et ayant fait une demande au moment de la réservation). De plus, un parking sera mis en place pour les exposants mais les véhicules ne pourront être déplacés entre 8h00 et 17h00 (exception pour les exposants désirant stationner sur le parking visiteur).

Les véhicules seront autorisés de 6h00 à 8h00 pour la mise en place et à partir de 17h00 pour le remballage.

ARTICLE 4 - ASSURANCE

Une attestation d'assurance civile, votre déclaration au registre du commerce ou au registre des métiers (pour les professionnels) ainsi qu'un chèque à l'ordre de l'APE de CATUS doit être envoyé avec le dossier d'inscription avant le 1er mai 2023.

ARTICLE 5 - DÉSISTEMENT

En raison des frais engagés, les annulations à moins de 10 jours ne donnent lieu à aucun remboursement.

Association des Parents d'Élèves
Maison des associations - Allée du 19 mars 1962 - 46150 CATUS
Email : apecatus46@gmail.com
Site : apecatus.e-monsite.com
Téléphone : 07 65 18 89 23

En cas d'absence, votre place peut être remplacée pour un autre participant et lorsque vous reviendrez une autre place vous sera affectée.

ARTICLE 6

L'APE de CATUS en tant qu'organisateur, se réserve le droit et l'exclusivité de vendre des boissons, et la petite restauration (sauf demande écrite exceptionnelle et après acceptation écrite de l'Association).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou pertes et se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature qui ne satisferait pas aux conditions ci-dessus.

Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles.

Tout dossier incomplet sera mis en attente des pièces complémentaires.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour de la foire.

Sont interdit à la vente : les armes et les animaux.

Le bénéficiaire s'engage à se munir, d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au Registre du Commerce. (Documents à fournir au moment de l'inscription).

Le numéro de l'emplacement ainsi que l'entrée seront communiqués par sms la veille de la manifestation, merci de bien renseigner ces informations lors de votre inscription.

Pour le bien être de notre nature, il est interdit de laisser sur les emplacements des détruits ou objets invendus quelle qu'en soit la taille. La police municipale convoquera tout contrevenant.

Se munir de son matériel : table, chaise, parasol … protégez-vous !!!

Association des Parents d'Élèves
Maison des associations - Allée du 19 mars 1962 - 46150 CATUS
Email : apecatus46@gmail.com
Site : apecatus.e-monsite.com
Téléphone : 07 65 18 89 23